

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210705-D\_05\_07\_2021\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2021

Affichage : 13/07/2021

**Délibération n°05-07-2021-007**

*3.2 Aliénations*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 5 juillet 2021*

Date de convocation	29 juin 2021
Date d'affichage	29 juin 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	44
Votants	53 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 5 juillet à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**ETAIENT PRESENTS** : 43 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**REPRESENTES** : 1 - M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

**POUVOIRS** : 9 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à Mme Laëtitia VEEGAERT, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Alain CRUCHET ayant donné pouvoir à Mme Jeannine VENDÔME, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

**EXCUSES** : 2 - M. Thierry BODIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Joël CIRON.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CESSION D'UNE PARCELLE DANS LA ZONE DE L'EGUILLON - LA FERTÉ-BERNARD

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines n°OSE2021-72132-45391 du 11 juin 2021,

Vu le rapport du Président présenté par M. Didier TORCHÉ, membre du Bureau délégué à l'Economie,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que la Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain dans la zone de l'Eguillon à La Ferté-Bernard composé des parcelles cadastrées D1129p d'une contenance de 3 460 m<sup>2</sup> et D893p d'une contenance de 104 m<sup>2</sup>.

**EST INFORME** que M. David ROULEAU, gérant de la SARL Rouleau David Terrassement implantée dans la ZA de la Cibole à La Chapelle du Bois, a sollicité notre EPCI en vue de l'acquisition de ces parcelles contiguës à son entreprise dans le cadre d'un projet d'extension.

**PREND ACTE** de l'avis favorable du Service des Domaines sur le prix de cession fixé à 15 € HT par m<sup>2</sup>.

**VALIDE** la cession de ce terrain d'une surface totale de 3 564 m<sup>2</sup> au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame ROULEAU David et Sabrina ou à toute autre société s'y substituant.

**ERIGE** en condition essentielle et déterminante de la vente la construction d'un bâtiment d'activité dans les 24 mois à compter de la date de signature de l'acte authentique.

**PREND ACTE** que cette cession pourra être soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y seraient assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

**MANDATE** l'étude de Maître LEVEQUE à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 5 juillet 2021

Pour extrait conforme

Le 6 juillet 2021

Le Président

M. Didier REVEAU